

Montréal, le 1^{er} mai 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'autorisation du Projet Lecture à distance – phase 1
Dossier de la Régie : R-3770-2011**

Chères consoeurs, chers confrères,

La Régie accuse réception de la demande de ce jour du Distributeur visant le report du témoignage du Dr. David Carpenter. Cette demande fait suite au dépôt, le 30 avril 2012, du rapport d'expertise de ce dernier. Compte-tenu des motifs soulevés par le Distributeur, la Régie accorde la demande de report et **annule, par conséquent, l'audience qui devait avoir lieu les 3, 4 et 7 mai 2012.**

La Régie propose que le témoignage du Dr. Carpenter soit entendu les **17 et 18 mai 2012**. Par ailleurs, la Régie serait également disponible les 22 et 25 mai, de même que toute la semaine du 28 mai 2012 aux fins de la présentation de la contre-preuve annoncée du Distributeur.

Dans ces circonstances, la Régie demande, dans un premier temps, à S.É./AQLPA de lui confirmer, **d'ici la fin de la journée du 2 mai**, que le Dr. Carpenter est effectivement disponible les 17 et 18 mai 2012 ou, à défaut, les dates, parmi celles mentionnées au paragraphe précédent, auxquelles il serait disponible. Dans un second temps, la Régie demande au Distributeur de bien vouloir lui confirmer, dans les meilleurs délais possibles, les sujets sur lesquels portera sa contre-preuve et les dates, parmi celles-ci-haut mentionnées, auxquelles il pourrait procéder à cette contre-preuve. Les intervenants pourront, à la suite de la transmission de ces informations par le Distributeur, faire part de leurs contraintes à l'égard des dates indiquées, le cas échéant.

Veuillez agréer, chères consoeurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as